



Élargissement de la consigne Le RNCREQ applaudit

Montréal, le 31 janvier 2020 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille avec enthousiasme l'annonce du gouvernement du Québec sur l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boisson de verre, de plastique et de métal d'ici 2022 – et aux contenants de type carton multicouche au plus tard, en 2024. Cette annonce était attendue et réclamée depuis longtemps par le RNCREQ.

Le gouvernement agit ainsi dans l'intérêt de la population et des générations futures

Le gouvernement reconnaît ainsi l'importance et la pertinence du système de consigne dans la gestion efficace de nos matières résiduelles. « L'élargissement de la consigne et l'augmentation des taux de consignation sont des mesures attendues depuis longtemps, rappelle Isabelle Poyau, directrice par intérim du RNCREQ. Nous ne pouvons que nous réjouir de la fin des tergiversations. Le ministre Benoit Charette prend le taureau par les cornes et l'enjeu du recyclage, à bras-le-corps. »

Dans un contexte d'urgence climatique et de crise du recyclage, favoriser l'accroissement du taux de réutilisation et de recyclage par un tri à la source est d'autant plus important. Cela permet d'accroître la qualité de la matière et facilite sa réutilisation ou sa réintégration dans un processus de fabrication tout en conservant et en créant des emplois de qualité au Québec.

Une étape intermédiaire vers des objectifs de réduction à la source

« En rapportant nos contenants chez le détaillant ou au centre de dépôt, on contribue à l'économie circulaire – et cycle après cycle, c'est sur notre bien commun qu'on agit, explique Benoit Delage, membre du comité Matières résiduelles du RNCREQ et directeur général du CRE de l'Outaouais. Il faut prioriser la réutilisation afin d'assurer la circularité de la matière, de conserver un maximum de valeur ajoutée et de minimiser les ressources matérielles et l'énergie nécessaires à chaque utilisation. »

« Nous espérons que cette annonce donne le ton pour la suite, pour la mise en place d'un système de récupération et de recyclage performant. Il faut cependant ne pas oublier que la réduction à la source demeure primordiale. Reste à savoir comment le gouvernement entend l'encourager », conclut Isabelle Poyau.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions

administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements :

Marie Chatard, Chargée des communications

514 861-7022 poste 3524

marie.chatard@rncreq.org